

Séance 09 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 09 juin à 20 h 30

Le Conseil Municipal de la Commune de Buthiers, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Christophe CHAMOREAU, Maire.

Présents :

M. CHAMOREAU Christophe, *Maire*,
M. THEVENET Julien, Mme JORY Sylvie, Mme VALERIAUD-POUGAT Claire, *Adjoint* ;
M. DUBARRY Michel, M. RENAULT Patrick, Mme BECQUART Lidia, M. BAUR Fabien, M. NEVES COSTA Manuel, M. BARRES Francis, M. TRIPHON Guillaume, *Conseillers Municipaux*.

Absents excusés : M. MBONGO Hermann *donne pouvoir à Mme VALERIAUD POUGAT Claire*, M. COËNE Michael *donne pouvoir à M. CHAMOREAU Christophe*, M. GIRARD Yoann *donne pouvoir à RENAULT Patrick*, Mme CAFFE Aurélie *donne pouvoir à BAUR Fabien*.

Absents :

Secrétaire de séance : M. BAUR Fabien.

NOMBRE DE MEMBRES		
Nombre de membres en exercice	Nombre de membres présents	Nombres de suffrages exprimés
15	11	15

Date de la convocation
25/05/2023

1.) Désignation du secrétaire de séance –

Cette désignation est soumise au début de chacune des séances du conseil municipal (Art L2121-15 CGCT).

M. BAUR Fabien propose sa candidature.

Le conseil municipal désigne à l'unanimité M. BAUR Fabien pour être secrétaire de séance.

2.) Adoption de l'ordre du jour de la séance –

Vu le code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L2121-10 et suivants,
Considérant qu'il est nécessaire de faire approuver l'ordre du jour de la présente séance du Conseil Municipal,
L'ordre du jour du 09 juin 2023 est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Désignation du secrétaire de séance
- 2) Adoption de l'ordre du jour de la séance,
- 3) Approbation du procès-verbal de la précédente réunion,
- 4) Compte-rendu des décisions du maire prises au titre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- 5) Election des délégués et des suppléants en vue des élections sénatoriales

3.) Approbation du procès-verbal de la précédente réunion –

Vu le code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L.2121-29 et suivants,

Considérant qu'il est nécessaire de faire approuver le Procès-verbal de la précédente séance du Conseil Municipal,

Le conseil Municipal, à l'unanimité,

Approuve le Procès-verbal du Conseil Municipal du 03 avril 2023.

4.) Compte-rendu des décisions du maire prises au titre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

DECISION DU MAIRE 3.2023 - SUBVENTION	SUBVENTION FER – bordures rue de l'Eglise : coût travaux : 17 350,00 € ; subvention sollicitée 50%, soit 8 675,00 €
DECISION DU MAIRE	SUBVENTION DEPARTEMENT- reliure registres Etat-Civil : coût travaux : 869,00 € ; subvention

4.2022 SUBVENTION	-	sollicitée 50%, soit 434,50 €
DECISION DU MAIRE 5.2023 SUBVENTION	-	SUBVENTION REGION - Ecole isolation thermique : coût travaux : 138 347,39 € ; subvention sollicitée 20%, soit 27 699,48 €

1. Election des délégués et des suppléants en vue des élections sénatoriales

Vu le décret n° 2023-257 du 06 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,
Vu la circulaire préfectorale,

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures 30 et rappelle qu'il y a lieu d'élire TROIS DÉLÉGUÉS et TROIS SUPPLÉANTS.

Pour ce faire, un Bureau Electoral est constitué. Il comprend, au regard du Code électoral Article R 133, le président représenté par M. le Maire, les deux conseillers les plus âgés, et les deux plus jeunes, à savoir : MM. et Mmes JORY Sylvie, RENAULT Patrick, BAUR Fabien, TRIPHON Guillaume.

Le vote a lieu à bulletin secret.

Candidatures aux postes de titulaires :

M. CHAMOREAU Christophe
Mme JORY Sylvie
M. DUBARRY Michel

Ont obtenu :

M. CHAMOREAU Christophe : 15 voix élu
Mme JORY Sylvie : 15 voix élue
M. DUBARRY Miche : 15 voix élu

Candidatures aux postes de suppléants

Mme VALERIAUD POUGAT Claire
M. TRIPHON Guillaume
M. BAUR Fabien

Ont obtenu :

Mme VALERIAUD POUGAT Claire : 15 voix élue
M. TRIPHON Guillaume : 15 voix élu
M. BAUR Fabien : 15 voix élu

La séance est levée à 21 h 05

**Le Maire,
Christophe CHAMOREAU**

**Le secrétaire de séance
Fabien BAUR**